

4. POLITIQUE DES EQUIPEMENTS ET DES SERVICES

4.1 Equipements scolaires

a) Préliminaire

La prévision en matière de besoins scolaires est de plus en plus difficile en milieu urbain, compte tenu d'une part de l'évolution constante de la structure démographique des quartiers existants, et d'autre part en raison des aléas qui peuvent toucher les projets de construction de logements.

Dès lors, de nouvelles pratiques en matière de prévision et de mise à disposition d'équipements de quartier s'imposent progressivement :

- > une pratique d'acquisition foncière anticipée, pas nécessairement liée au développement effectif d'un quartier mais permettant la mise en place d'une structure d'accueil d'équipements dans des lieux favorables,
- > un suivi très régulier de l'évolution démographique et des besoins,
- > des réponses flexibles, notamment par le biais de constructions provisoires, plurifonctionnelles, voire mobiles,
- > le développement de solutions intercommunales.

b) Planification

Sur la base de la prévision localisée d'effectifs d'élèves de l'enseignement primaire pour la commune de Vernier (SRED⁹ 2004), les besoins à court terme (2007) sont :

- > 4 classes pour le secteur du village
- > 4 classes pour le secteur Châtelaine / Avanchets

Les constructions scolaires prévues par la commune permettent de répondre à ces besoins à **court terme** :

- > Châtelaine : 1 crèche, 4 classes et 2 classes de réserve sur le terrain situé à l'arrière de l'auberge communale (terrain Bourquin) réalisés en août 2005,
- > Vernier village : 6 classes sur les terrains derrière la poste. La planification de cet équipement est en cours.

A **moyen terme** (2010-2013), les prévisions du SRED tablent sur un potentiel à bâtir important pour le secteur de Châtelaine avec + 345 logements (env. + 775 habitants), alors que les autres secteurs restent relativement stables. Ce potentiel significatif pour Châtelaine s'explique princi-

⁹ SRED : Service de la recherche en éducation (DIP)

pablement par l'urbanisation des terrains du secteur des jardins familiaux de Villars. Dans cette hypothèse, une réserve de terrain pour des équipements scolaires devrait être prévue dans le cadre du changement de zone.

En cas de nécessité, certains équipements scolaires existants pourraient être agrandis. Par exemple, l'extension de l'école primaire de Balexert pourrait être envisagée moyennant une emprise sur les jardins familiaux.

Objectifs

Adapter l'offre d'équipements scolaires aux besoins actuels et futurs.

Développer des solutions flexibles permettant une évolution de l'usage des bâtiments dans le temps.

4.2 Equipements socioculturels

L'éclatement de la commune en différents quartiers autonomes les uns des autres nécessite que chaque entité bénéficie de ses propres équipements socioculturels : locaux de réunion pour les sociétés, salles de concert et d'exposition, bibliothèque, ludothèque, centre de loisirs, crèches, garderies, etc.

a) Salles de spectacle et d'exposition

Outre les aulas de certains équipements scolaires et les salles des centres de loisirs, la commune ne possède que peu de lieux permettant l'organisation de spectacles, concerts et expositions (maison Chauvet-Lullin, salle de spectacles du Lignon). Ces équipements ont toutefois des capacités d'accueil limitées.

Afin de compléter l'offre en équipements socioculturels, la commune envisage la réalisation d'une salle de concert polyvalente d'une capacité d'environ 3'000 personnes. Celle-ci serait située sur l'ancienne parcelle Actaris, le long du ch. de l'Usine-à-Gaz.

Cet équipement répond aussi bien à des objectifs communaux que cantonaux. Du point de vue cantonal, il répond à une lacune dans ce type de salles de dimension intermédiaire. Du point de vue communal, il participe au renforcement des liens entre le quartier des Libellules et celui du Lignon et il contribue à l'affirmation de la vocation communale d'accueillir

des équipements publics de niveau cantonal, au même titre que le Forum de Meyrin, la Maison de la danse prévue à Lancy, l'Arena au Grand-Saconnex, etc.

b) Bibliothèques

Considérant d'une part l'évolution très rapide des modes de vie et, d'autre part des technologies de communication et d'information, un plan directeur des bibliothèques a été établi en 2003¹⁰. Ces établissements jouent en effet un rôle social majeur. Ce sont aussi des équipements communaux dont les services ont un coût relativement important, nécessitant dès lors une programmation financière.

Le programme de mesures qui résulte de ce plan directeur aboutit à des propositions d'organisation et de gestion, mais aussi à des mesures plus directement liées à l'urbanisme communal :

A moyen terme (2005-2010) :

- > Déménagement et agrandissement de la bibliothèque de Châtelaine.
- > Nouvelle bibliothèque au Lignon.
- > Déménagement / agrandissement de la bibliothèque de Vernier-Village.

A long terme (2010-2020) :

- > Déménagement / agrandissement de la bibliothèque des Avanchets.

c) Equipements et services de quartier (centralités)

Compte tenu de la structure du territoire communal, chaque quartier devrait bénéficier d'une offre d'équipements et de services. Outre les grands équipements scolaires et sportifs, il importe également de prévoir des locaux de réunion pour associations de quartier et pour certains services délocalisés. Dans cette optique, la commune devrait négocier dans le cadre de l'établissement des PLQ, des surfaces au rez-de-chaussée des immeubles permettant d'accueillir les services de proximité nécessaires.

Objectifs

Adapter l'offre en équipements socioculturels aux besoins actuels et futurs.

Accueillir des équipements de rayonnement cantonal.

¹⁰ Plan directeur des bibliothèques, Urbaplan / SSB, septembre 2003

4.3 Equipements sportifs

Les différents quartiers de la commune sont, d'une manière générale, bien dotés en équipements sportifs et répondent aux besoins des habitants. La répartition géographique est équilibrée et l'offre est globalement satisfaisante.

En matière d'installations sportives, la situation actuelle est la suivante :

- > Centre sportif de Vernier (env. 65'000 m²). Situé en bordure du village, il comprend 3 terrains de football ainsi que deux terrains d'entraînement, une buvette, des vestiaires et une halle pour le tennis (6 courts) et un skate-park. Entouré de routes et de constructions, il n'offre aucune possibilité d'extension sur place.
- > Centres sportifs des Libellules et du Bois des Frères (env. 88'000 m²). Ceux-ci appartiennent à la Ville de Genève et comprennent 4 terrains de football, des terrains de tennis, ainsi qu'une halle polyvalente et une salle de gymnastique artistique.
- > Centre sportif d'Aïre (env. 45'000 m²). Celui-ci comprend deux terrains de football et un terrain d'entraînement, un petit complexe destiné à l'athlétisme ainsi qu'un bâtiment-vestiaire comprenant une buvette-restaurant. Une halle de tennis vient compléter cet équipement. La seule possibilité d'extension éventuelle se situe en face, de l'autre côté du chemin de la Source (dépôts appartenant à la ville de Genève).
- > Centre sportif de Balxert (env. 37'000 m²). Appartenant à la ville de Genève, celui-ci possède trois terrains de football engazonnés, plus un terrain d'entraînement en dur. Son usage est réservé en grande partie à des équipes extérieures à la commune.
- > Places de jeux du Wellingtonia et des Libellules. Petits terrains de football destinés à la population locale.
- > Terrains de jeux dans les préaux d'école. Des terrains de football en dur existent aux Avanchets et dans le préau de l'école des Ranches.
- > Piscine du Lignon (environ 25'000 m²). Cet équipement exerce une attractivité dépassant le cadre communal.
- > Parcours mesurés dans le Bois des Frères et au bord du Rhône.

Les différentes salles de gymnastique combinées avec les groupes scolaires complètent l'offre en équipements sportifs de la commune. Ces salles sont situées à Châtelaine, Vernier-Place, Aïre, Balxert, Ranches, Avanchets-Jura, Libellules, Le Lignon. La salle de gymnastique prévue dans l'école allemande (rte de Vernier) pourra également être mise à disposition des clubs sportifs locaux.

Les piscines scolaires intégrées aux groupes des Ranches et d'Avanchets-Jura constituent également des équipements très fréquentés par les sociétés locales.

Le recensement des besoins en matière d'équipements sportifs, fait apparaître que les terrains disponibles en réserve sont suffisants pour répondre aux demandes futures. Pour des équipements de plus grande envergure tels que halle polyvalente ou patinoire, des **collaborations intercommunales** devraient être envisagées, tout particulièrement avec la Ville de Genève, propriétaire de nombreux terrains sur la commune.

Enfin, les **activités sportives de quartier**, ne nécessitant pas de grandes infrastructures (course à pied) doivent aussi être encouragées. Dans le cadre de la rénovation des ensembles résidentiels, la requalification des espaces extérieurs devrait aussi prendre en compte cette dimension car la possibilité d'exercer des activités physiques est un facteur déterminant du point de vue de la santé. Par ailleurs, la présence du Bois de Frères au centre de la commune constitue un atout majeur (la moitié de la population communale se trouve à 15-20' à pied). Le réseau de parcs et promenades planifié permettra de renforcer son accessibilité.

Objectifs

Répondre aux besoins de la population en termes d'équipements de sports, loisirs et détente.

Développer la collaboration intercommunale pour la réalisation d'équipements et d'installations de sports et de loisirs.

Promouvoir dans les quartiers, les aménagements polyvalents permettant des pratiques sportives spontanées à proximité des logements.



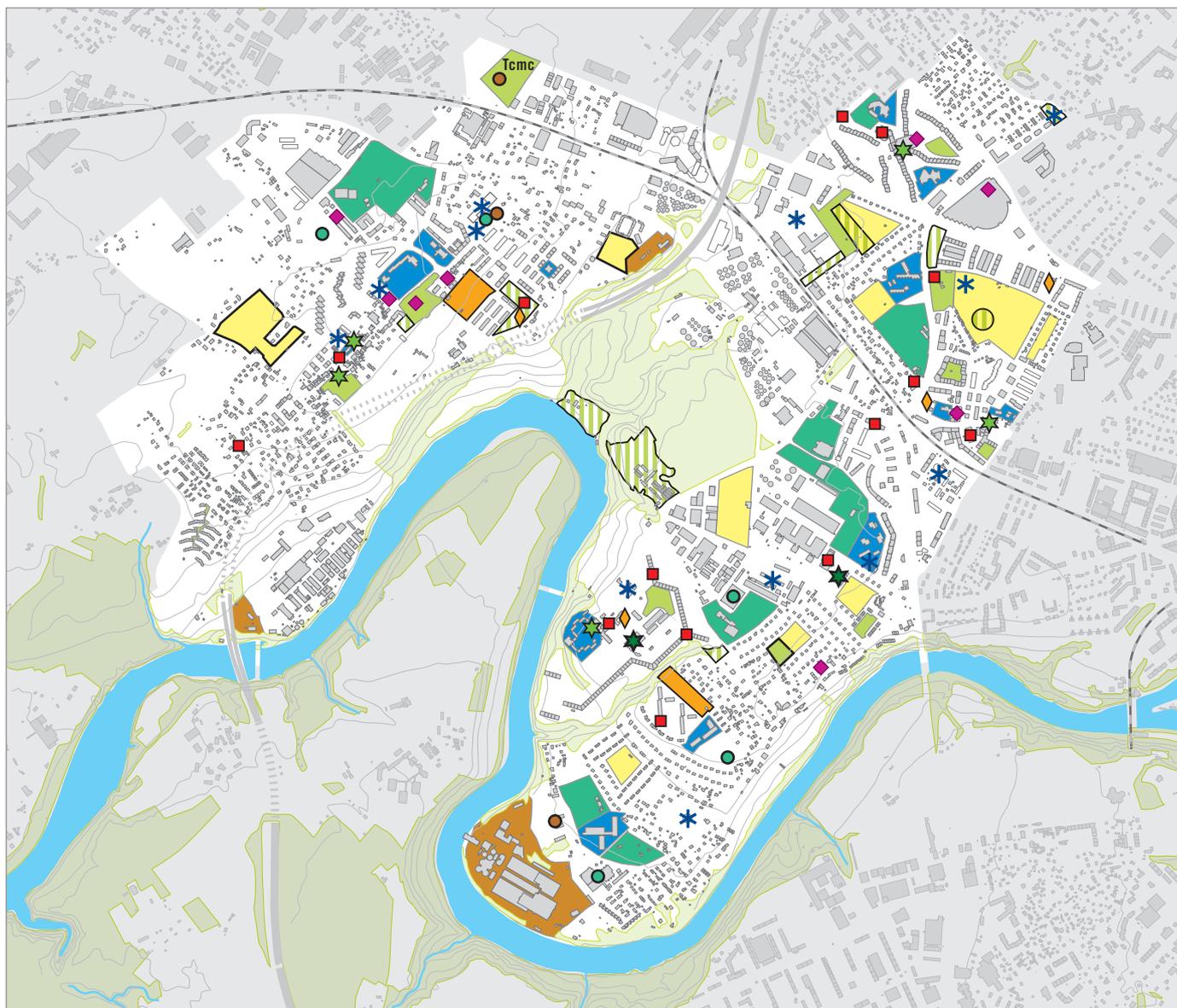
existant / projeté

- ◆ Administration, services techniques, PTT
- ★ / ★ Culture, spectacle, bibliothèque
- / ● Enseignement
- Santé, social
- / ● Energie, assainissement

existant / projeté

- ◆ / ■ Culturel (cimetière, église)
- / ● Sports, loisirs
- / ■ Jardins familiaux
- / ■ Parc, espace de détente, jeux
- * Réserve pour équipement (affectation à définir)

0501 - Equip25'000 - MW - 23.10.06 - jca-cr



4.4 Jardins familiaux et plantages

4.4.1 Jardins familiaux

Avec 850 parcelles représentant environ 19,7 hectares de terrains, la commune de Vernier est très riche en jardins familiaux (moyenne : 6,35 m² par habitant ¹¹). Environ un tiers des parcelles sont utilisées par des verniolans.

Mis à part le groupement situé dans la zone de Château-Bloch, tous les autres appartiennent à l'Association genevoise du Coin de Terre ou à la Société Coopérative des jardins familiaux de Villars.

Ce type d'équipement joue un important rôle social en tant que lieu de rencontres et d'échanges pour une grande part de la population de l'agglomération. La demande est ainsi importante.¹²

Bien que très cloisonnés et ayant un caractère privatif affirmé, ces espaces jouent aussi un rôle urbanistique en créant des poches vertes tranquilles à l'intérieur des secteurs densément urbanisés.

L'option communale consiste donc à confirmer les jardins familiaux existants, à l'exception de ceux sur lesquels des besoins spécifiques seraient envisagés.

Objectifs

Maintenir et développer les jardins familiaux pour répondre à la demande.

Compenser les surfaces de jardins familiaux qui devraient être supprimées.

4.4.2 Principes d'aménagement

Selon le plan des zones en vigueur, le statut légal des jardins familiaux existants ne garantit pas leur pérennité car ils sont tous affectés en zone à bâtir. Certaines adaptations du plan des zones seront donc nécessaires afin de garantir le maintien de ces équipements.

¹¹ A titre de comparaison : Meyrin, 1,93 m²/hab. Lancy, 1,04 m²/hab. Onex, 1,17 m²/hab. Veyrier, 3,80 m²/hab.

¹² La Fédération genevoise des jardins familiaux met à disposition 2'120 lots (2004) et enregistre une demande représentant 754 candidats dont 173 sont des verniolans.

En vue de compenser une éventuelle suppression de certaines parcelles, trois secteurs de remplacement ont été identifiés (voir plan ci-après) :

- 9 Derrière le Centre des Tattes. Terrain agricole résiduel, proche de l'autoroute et sous les lignes à haute tension, celui-ci ne se prête pas à la réalisation de logements. Il pourrait recevoir aussi bien des jardins familiaux que des plantages destinés aux résidents du Centre des Tattes. Ces terrains représentent 12'200 m² permettant d'offrir 50 lots de 200 m². Ils appartiennent en majeure partie à l'Etat de Genève.
- 10 Champs-Bossus : terrains résiduels pour l'agriculture car fortement enclavés, ils ne sont pas favorables à l'habitation en raison des nuisances de l'aéroport. Situés à la périphérie du territoire bâti, la réalisation de jardins familiaux permettrait d'assurer la transition entre la ville et la campagne. Ces terrains représentent 42'900 m² permettant d'offrir 180 lots de 200 m². Ils appartiennent à l'Etat de Genève.
- 11 Terrain d'environ 4'500 m² situé à l'est de l'école d'Aïre. Cette parcelle pourrait recevoir aussi bien des jardins familiaux que des plantages et/ou un espace public de quartier (place pour pique-nique, etc.).

Afin de compenser les jardins familiaux qui doivent être déplacés selon le plan directeur cantonal et pour maintenir globalement l'offre actuelle, le département a engagé une étude de recherche de sites de remplacement. Les sites 9 et 10 sont confirmés dans le rapport final de janvier 2006¹³.

4.4.3 Plantages

Les prolongements extérieurs de nombreux bâtiments locatifs se réduisent à une simple pelouse qui présente peu d'intérêts en termes de possibilités d'appropriation, d'environnement et de paysage.

Des aménagements simples sous la forme de plantages permettraient de diversifier ces espaces collectifs et d'offrir des lieux de détente à proximité immédiate des logements.

Les plantages sont des "mini-jardins familiaux" mis à disposition des habitants proches (3 à 5 minutes à pied). Les parcelles de 5 à 50 m² au maximum par locataire sont aménagées de manière rudimentaire, sans

Photo : Exemples de plantages (Lausanne)



¹³ Jardins familiaux. Recherche de nouveaux sites. Rapport final. Janvier 2006. Département du territoire - DAT

maisonnettes ni places de jeux. L'équipement se limite juste à quelques points d'eau et chemins en revêtement stabilisé.

Ces installations jouent un rôle important en termes de diversification de la végétation et en termes sociaux (appartenance à son quartier, lieu d'échanges, activités pour les aînés, etc.).

L'aménagement de plantages est principalement du ressort des propriétaires privés. Afin de les inciter à offrir une partie de leur terrain aux locataires pour les transformer en plantages, la commune de Vernier pourrait donner l'exemple (rôle moteur) en proposant aux amateurs des parcelles qui se prêtent à cet usage. L'aménagement et l'équipement pourraient aussi être pris en charge par la commune, par exemple sous la forme d'emplois pour les jeunes en été, d'ateliers pour les chômeurs, etc.

Objectif

Favoriser la réalisation de plantages.

Jardins familiaux - Plantages - Zones de verdure

-  Jardins familiaux existants maintenus
-  Jardins familiaux existants, délocalisation possible
-  Jardins familiaux à créer
-  Création de plantages à favoriser
-  Zone de verdure existante / à créer

- 1** **Groupement du Renard:**
41 parcelles ~ 11'000 m²
- 2** **Groupement Isaak Anken**
32 parcelles ~ 8'200 m²
- 3** **Groupement de la Châteline**
92 parcelles ~ 18'000 m²
- 4** **Groupement du Bois des Frères**
88 parcelles ~ 31'750 m²
- 5** **Groupement de Villars**
305 parcelles ~ 75'000 m²
- 6** **Groupement du Bouchet**
60 parcelles ~ 10'400 m²
- 7** **Groupement de l'Etang**
60 parcelles ~ 12'150 m²
- 8** **Groupement de Bel-ESSERT**
149 parcelles ~ 30'800 m²
- 9 10 11** **Jardins familiaux à créer**

0501 - JardFamPlantCult25'000 - MW - 23.10.06 - jca-cr

